

# **PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PEIPIN EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 2014 A 18 H 30**

L'an deux mille quatorze et le quinze décembre à 18 Heures 30, le **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** de cette Commune, régulièrement convoqué en application des articles L.2121-7 ET L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ,  
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
*sous la présidence de Monsieur Frédéric DAUPHIN, Président.*

Appel et émargement.

<b>NOM Prénom</b>	<b>Présents</b>	<b>absents excusés</b>	<b>pouvoirs</b>	<b>absents</b>
Frédéric DAUPHIN	<b>X</b>			
Joëlle BLANCHARD	<b>X</b>			
Alain RICARD	<b>X</b>			
Joelle BOUCHET	<b>X</b>			
Philippe SANCHEZ-MATEU	<b>X</b>			
Dorothée DUPONT	<b>X</b>			
Farid RAHMOUN				<b>X</b>
Béatrice FIGUIERE	<b>X</b>			
Corinne FLACHER		<b>X</b>	<b>à Josiane RENARD</b>	
Clarisse GRIT	<b>X</b>			
Norbert JACQUELIN	<b>X</b>			
Andrée ORTTNER	<b>X</b>			
Josiane RENARD	<b>X</b>			
Viviane CHABRIER				<b>X</b>
Brigitte JULIEN	<b>X</b>			
Antonia BOUCHET	<b>X</b>			
Ghislaine GIL	<b>X</b>			

**Le compte rendu du compte rendu de la réunion du 03 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.**

**Béatrice FIGUIERE est désignée secrétaire de séance.**

## Décision Modificative Budgétaire N° 1

Monsieur le Président indique aux membres du Centre Communal d'Action Sociale que des décisions modificatives budgétaires sont nécessaires sur le budget du CCAS telles qu'indiquées ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
<b>Chapitre 011</b>		<b>Chapitre 74</b>	
Article 604	-40	Article 7474	-1140
Article 60622	-340	Article 7478	380
Article 60632	-100	<b>Chapitre 75</b>	
Article 616	-350	Article 758	100
Article 6247	170		
<b>Total Dépenses</b>	<b>-660</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>-660</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale accepte à l'unanimité la décision modificative budgétaire présentée.

### -2 Questions diverses pour information :

#### Un point est fait sur le projet de NAVETTE :

- Un véhicule pourrait être fourni gratuitement par les concessionnaires.
- Les abris et la signalétique pourraient être financés dans le cadre du programme LEADER.

#### Le Noël des personnes âgées a été abordé.

Le CCAS a acheté des boites de chocolats que les membres du CCAS vont apporter aux personnes âgées, afin de conserver un lien social à l'occasion des fêtes de fin d'année.

#### Des projets d'activités pour le printemps sont à l'étude :

- Une sortie avec les anciens
- Une sortie avec les enfants

### L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00

Fait à Peipin, le 17 décembre 2014

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Frédéric DAUPHIN

Béatrice FIGUIERE